Apport de bien-être	Adaptation à l'existant	Bénéfice pour tous	Autonomie favorisée
+++	+	+++	+++

FICHE N°04

Aménager des sanitaires accessibles

Pour les élèves et personnels en situation de handicap, des sanitaires adaptés doivent être accessibles depuis tous les espaces du groupe scolaire : espaces de travail, d'enseignement, de récréation… Ces sanitaires doivent être aisément utilisables par les personnes à mobilité réduite et particulièrement les élèves ou personnels en fauteuil roulant. Ils peuvent pénétrer dans ces sanitaires et s'y mouvoir sans difficulté, ils y trouvent tous les équipements et aménagements nécessaires à leur utilisation et au confort des usagers et utilisateurs.

LOCALISATION : rez-de-chaussée impérativement, à chaque niveau.

PRIS EN CHARGE PAR : ☑ COLLECTIVITÉ ☑ ÉTABLISSEMENT

PROPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE

- Choisir, à chaque niveau, les sanitaires les plus accessibles et les plus spacieux.
- Si les sanitaires ciblés ont une surface et une volumétrie permettant leur usage par un élève ou personnel à mobilité réduite, installer les équipements nécessaires : barre d'appui horizontale et coudée à côté de la cuvette, lavabo dont la hauteur doit être comprise entre 0,70m et 0,85m, sèche-mains et patère dont la hauteur doit être adaptée à un usage depuis un fauteuil roulant, etc.).
- Si les sanitaires ciblés pour leur facilité d'accès ne sont pas assez spacieux, envisager le regroupement de deux cabines pour obtenir une cabine pouvant aisément accueillir un fauteuil.

PRECONISATIONS GENERALES

- La surface minimale d'un sanitaire PMR doit être de 1,50m x 2,10m.
- Lorsque l'école ou l'établissement dispose de 2 à 10 installations sanitaires, au moins 1 doit être conçu pour être accessible. Si le nombre d'installations sanitaires dépasse 10, il faut ajouter 1 installation accessible pour chaque tranche de 10 ou fraction de 10 supplémentaires.
- Lorsque cela est possible, prévoir deux cabines pour une répartition par genre.
- Penser l'aération, la ventilation, l'éclairage en conformité avec l'usage.
- Installation, de préférence, dans chaque bloc sanitaire d'un dispositif de lavage et de séchage des mains à hauteur adaptée aux usagers en fauteuil.

FOCUS

Pour les lave-mains des sanitaires PMR, la mise en place de robinets à poignée longue permet d'assurer une préhension aisée, y compris pour les élèves, personnels et visiteurs dont la mobilité est contrainte ou réduite. Ce type de mitigeur doit être installé sur un lavabo dont la hauteur est adaptée à une personne se déplaçant en fauteuil roulant.

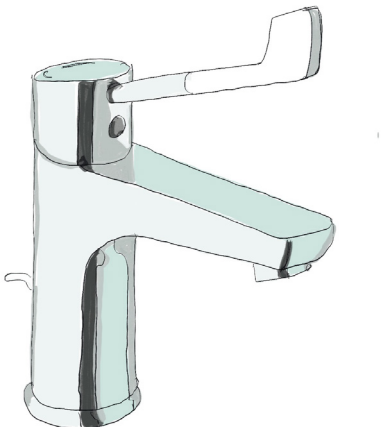

POINTS DE VIGILANCE

- Prévoir des avertisseurs sonores et lumineux dans les sanitaires en cas d'alarme
- L'ouverture des portes des cabines et/ou blocs sanitaires doit se faire vers l'extérieur du local pour pouvoir les décondamner depuis l'extérieur pour porter secours à un usager